

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Décision BSEI n° 14-077 du 26 juin 2014 portant modification de la décision DM-T/P n° 32969 du 28 mai 2004 relative à l'approbation de guides professionnels

NOR : DEVP1407180S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 557-1 à L. 557-61 ;
Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, notamment son article 17 ;
Vu l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression, notamment son article 28 (paragraphe 3) ;
Vu la décision DM-T/P n° 32969 du 28 mai 2004 relative à l'approbation de guides professionnels ;
Vu l'avis en date du 20 mars 2014 de la Commission centrale des appareils à pression,

Décide :

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de la décision DM-T/P du 28 mai 2004 susvisée, les mots : « révision 3 du 10 mars 2004 » sont remplacés par les mots : « révision 7 du 24 juin 2014 ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 26 juin 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de la prévention des risques,*
P. BLANC